



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

constitution

Question écrite n° 9888

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre comment il apprécie la prise de position du premier président de la Cour des comptes, et à ce titre l'un des plus hauts fonctionnaires français, lorsqu'il se livre à une critique en règle de la Constitution de la Ve République, qualifiant notamment de « funeste » l'élection du Président de la République au suffrage universel. Il lui demande si une telle prise de position lui paraît compatible avec les fonctions exercées par le plus haut magistrat de la Cour des comptes et si, en tenant de tels propos, ce haut magistrat n'a pas rompu son élémentaire devoir de réserve.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur les réflexions du premier président de la Cour des comptes concernant la Constitution de la Ve République. M. le Premier ministre n'entend pas commenter les réflexions développées par ce haut magistrat, à titre personnel, dans le cadre d'un ouvrage de réflexions et de souvenirs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9888

**Rubrique :** Etat

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier Ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 608

**Réponse publiée le :** 2 mars 1998, page 1169